



## **Actualisation des mesures sanitaires au** **10.01.2022**

### **1. Accès à la bulle sans restriction**

- enfants de - de **8** ans
- hygiène des mains obligatoire

### **2. Port du masque obligatoire sous la bulle**

- dès l'âge de **8** ans, y compris les adultes et durant le sport
- gestes barrière maintenus

### **3. Certificat Covid obligatoire sous la bulle**

- pour toutes les personnes de + de 16 ans
- \* être en possession du Certificat Covid ( si vacciné ou guéri ) et présentation de celui-ci sur demande d'un Professeur ou de l'envoyer au préalable par e-mail à : r\_schlatter\_ch@hotmail.com
- \* par leurs seules présences sous la bulle, les personnes concernées certifient qu'elles respectent les présentes mesures
- pas de Certificat Covid pour les Professeurs et moniteurs s'ils sont directement salariés de leur Club ou du Collège
- gestes barrière maintenus

### **4. Ecole de tennis**

- - de **8** ans, pas de restriction
- + de **8** ans, masque obligatoire, y.c. durant le sport
- + de 16 ans, Certificat Covid ( si vacciné ou guéri ) obligatoire voir \* ci-dessus
- hygiène des mains obligatoire
- Parents ou accompagnants peuvent entrer sous la bulle, mais ont l'obligation de porter un masque, puis confient les enfants au Professeur et ressortent immédiatement

Pully 10.01.2022

Raymond Schlatter  
Personne mandatée COVID-19